

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20  
septembre 2024

N° 24-09-13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29

**OBJET :**

**Décision modificative n°1 –  
budget commune 2024**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

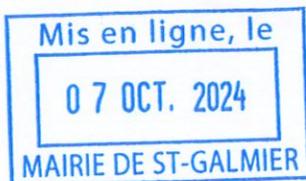
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange  
MORERE – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE -  
Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY -  
Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine  
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –  
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard  
GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE  
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT -  
Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD -  
Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE – Serge  
GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à  
Edith CONSIGNY – Céline BENNICI à Thomas  
ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain  
MONTELMARD.

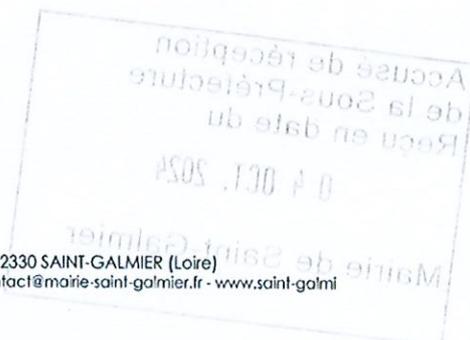
Membre absent : 0.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECISION MODIFICATIVE N°1– BUDGET COMMUNE 2024**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une inscription de crédits au chapitre « 041 opérations patrimoniales » en section d'investissement du budget primitif 2024.

Cette décision modificative a fait l'objet d'une présentation en commission finances lors de sa réunion du 18 septembre dernier.

Il s'agit de deux opérations d'ordre, à savoir :

- l'intégration de l'étude de faisabilité, réalisée en 2022, au programme 0423 « parking silo site de la Rose des Vents » à hauteur de 14 880,00 €, l'étude étant suivie de travaux,
- l'intégration, suite à l'acquisition à l'euro symbolique de la bande de terrain longeant le mur d'enceinte de la Rose des Vents à la société INOVY et à l'entreprise THOMAS, de la valeur vénale inscrite dans l'acte notarié, soit un montant global de 3 409 €.

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante (voir état annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour – 5 voix contre) des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 annexée

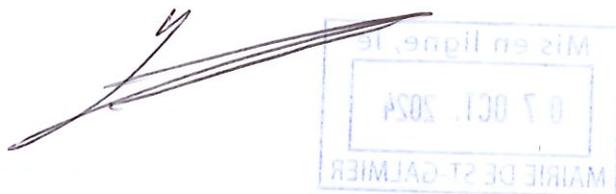
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 30 septembre 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
04 OCT. 2024  
Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
04 OCT. 2024  
Mairie de Saint-Galmier